

« Réaliser les droits culturels dans les territoires ? »

Mardi 27 Mai 2014 au Palais du travail de Villeurbanne,
9 place Lazare Goujon, 9h-16h

Journée de restitution du projet « Observation de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise »

Projet initié et porté par : Culture pour tous, le Centre Culturel Oecuménique (CCO) de Villeurbanne et l'Institut Interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de Fribourg (IIEDH).

Journée réalisée en partenariat avec : Réseau Culture 21, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et le Centre Max Weber.

Partenaire-financeur : Ville de Villeurbanne.

Déployer la démarche ; Impressions et expressions de représentants des politiques publiques Synthèse

Avec Bernard Sevaux, Marc Villarubias, Danielle Bellini, Didier Coirint.

Temps animé par Christelle Blouët.

Objectif : avoir les visions des intervenants au regard des échanges de la journée et des interventions de Patrice Meyer-Bisch et de Luc Carton.

Questions posées :

- 1) Pourquoi porter un intérêt sur le référentiel des droits culturels ?
- 2) En quoi ce référentiel est-il intéressant dans l'exercice des missions de chacun ? C'est-à-dire comment sont mis en œuvre les droits culturels dans les fonctions et les pratiques de chacun des intervenants ici présents ?

Réponses apportées :

➤ *A la question 1 :*

Si l'offre s'est élargie dans les dernières décennies ainsi que l'accès à cette offre (mouvement de démocratisation culturelle), nous pouvons faire le constat que cela n'a pas changé la donne quant à la participation globale des individus à la vie culturelle.

Le changement de paradigme que proposent les droits culturels est intéressant puisqu'il met en valeur un fonctionnement plus « horizontal » des échanges, en prenant en considération le fait que chaque individu est porteur d'une culture et que l'émancipation et l'expression de ces capacités créatives peuvent apporter au monde et à la société. Ainsi, ce paradigme paraît pertinent et plus porteur d'évolution pour les politiques culturelles. Cela s'oppose à la vision de Malraux qui prônait une action en faveur de l'accès de tous à LA culture / crise de foi par rapport à cette conception de la démocratisation culturelle.

Nuance apportée : la démocratisation de la culture est l'échec d'un modèle. Les politiques publiques dans leur ensemble ne sont pas en échec, au contraire, les politiques publiques sont nécessaires pour faire un travail et mettre en place la philosophie des droits culturels. Les droits culturels permettent d'être dans un autre discours, dans d'autres référentiels, d'autres

façons d'envisager les métiers, d'autres façons de poser les questions et d'en parler. En effet, ils permettent de développer des relations de réciprocité.

Nuance apportée : la démocratisation culturelle a-t-elle échouée ? Dans ce débat il est nécessaire de revenir sur les notions employées : la démocratisation de la culture n'est pas la même chose que la démocratie culturelle. C'est un problème sémantique à régler entre les mots « culture » et « culturel ». Il est nécessaire de rétablir le dialogue entre toutes les strates de la société sachant que le culturel doit se réaffirmer comme une véritable passerelle de citoyenneté et ériger la culture en un ciment de la République. La question est alors de savoir comment aider à repositionner les pratiques culturelles au cœur même de la République en tenant compte des attentes de tous les citoyens et de la diversité qui la fonde c'est-à-dire en cherchant l'unité des différences sans risquer de laisser s'installer la différence des unités, le communautarisme le plus sévère, accompagné aujourd'hui d'une crise économique qui ne fait qu'exacerber les tensions. Si la démocratisation culturelle au sens de Malraux a échoué au motif qu'il n'y a toujours pas plus de gens/citoyens qui partagent les biens culturels, il y a certaines notions qu'il ne faut pas oublier : la notion du temps et la notion d'intégration.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de ne pas céder aux sirènes de la précipitation en voulant être rentable immédiatement. Repenser les politiques publiques de la culture est complexe et demande du temps afin de se comprendre et d'user des mêmes mots. Si le mot « culture » est pris au sens anthropologique du terme, le culturel n'est pas « La culture ». Attention aux critères subjectifs qui caractérisent parfois les politiques culturelles. Il est nécessaire de prendre conscience que les processus d'intégration des apports culturels resteront toujours imprimés par le temps. L'exemple du « Carmen » de Bizet est probant : d'abord rejeté, il est maintenant considéré comme une œuvre, qui plus est, l'une des plus écoutées.

Donc on ne peut pas dire « la démocratisation de la culture a échoué, on arrête, on n'est plus dans une politique du répertoire ». En revanche comment trouver l'équilibre entre l'art de la contribution ou la contribution à l'art ?

Compléments : Sur la notion de temps : le temps des politiques publiques est aussi à prendre en compte. Exemple de la mise en place de la Charte de Coopération à Lyon, c'est l'aboutissement d'une histoire, il y a un cheminement en plusieurs étapes :

1^{ère} phase : interpellation par les populations, les habitants des territoires à la marge – exemple de la Marche pour l'Égalité et qui déclenche la mise en place de la politique de la ville. Les politiques de la ville se sont construites autour des demandes, des besoins qui émergeaient : « on existe, on veut être reconnu, on veut prendre place ». Phase de revendication de la reconnaissance de l'identité, du parcours des uns et des autres, de la mémoire, des cultures urbaines, des cultures issues de l'immigration. Nécessité de faire des actions au sein même des quartiers.

2^{ème} phase : arrivée des artistes et des créateurs dans les quartiers avec l'envie de se saisir d'un certain nombre de matériaux et de paroles. Ce mouvement est encouragé par les politiques culturelles avec des systèmes de financement particuliers. Il y a un investissement spécifique de ces territoires-là, dans ces territoires. Construction d'œuvres participatives avec des artistes permettant également de sortir des territoires. L'œuvre produite est diffusée ailleurs et est bien souvent médiatisée.

3^{ème} phase : questionnement sur la place des grandes institutions culturelles/ phase d'interpellation de ces établissements culturels. Le discours sur l'intérêt de la culture dans le développement des personnes, des communautés, des territoires, les questions d'égalité, d'équité etc. ne tient pas au regard de la redistribution des moyens publics (les grandes institutions culturelles absorbent la majeure partie des budgets dédiés à la culture). L'idée est donc de trouver des systèmes qui fonctionnent. A Lyon, cela passe par la création de la Charte

de Coopération Culturelle qui permet de traiter de la question des droits culturels, sans pour autant avoir le référentiel : la Charte est un document cadre qui permet de poser la question de la redistribution et de la répartition des moyens, de l'engagement des politiques et services publics dans leur mission, de la reconnaissance des uns et des autres. La marge de progression est encore grande.

➤ *A la question 2 :*

- Avènement des nouvelles technologies qui donnent de nouvelles possibilités de contribution des personnes. Les politiques publiques doivent s'en emparer en créant par exemple des « territoires numériques ».
- Les missions des collectivités territoriales sont à redéfinir et à énoncer (appuie sur la déclaration d'Avignon : « les politiques culturelles ont pour vocation de participer à l'enrichissement des parcours culturels des personnes en promouvant la diversité culturelle pour participer aux échanges et à l'épanouissement des capacités créatives de chacun » :
 - Travailler sur l'éducation artistique et culturelle, (notamment par la réforme des rythmes scolaires, arme pour l'éducation et l'émancipation artistique et culturelle).
 - Travailler sur l'accès à l'offre culturelle
 - Accompagner la création culturelle, son émergence.
 - Accompagner les professionnels de la culture.
 - Travailler à la reconnaissance et la valorisation de la diversité culturelle et de la diversité des expressions culturelles.
- Les services des collectivités sont à réorganiser : Exemple de la Communauté Urbaine de Strasbourg avec, en prévision, la création d'un département transversal aux différents services organisés par champ disciplinaire (arts visuels, danse, musique, lecture publique etc.). Ce nouveau département verrait le jour sous le nom de « Droits culturels et territoire » et aurait pour mission d'animer des dynamiques sur des questions transversales (éducation artistique et culturelle, politique de la ville, accès à l'offre culturelle et au-delà, démarches participatives, pratiques culturelles etc.)
- Trouver des systèmes de coopération avec des outils comme la Charte de Coopération culturelle : organiser les choses en système de coopération qui prenne en compte les savoir-faire, les compétences, les envies, les énergies qui existent dans les quartiers, chez les personnes, chez les artistes mais aussi dans les institutions. L'enjeu est de mobiliser l'ensemble de ces savoir-faire, de ces ressources pour des projets partagés. Mise en œuvre : organisation par quartiers avec une lecture attentive des territoires qui se traduit en des projets culturels de territoires. Mais certaines orientations vont au-delà des quartiers pour se décliner à l'échelle de la ville voire de l'agglomération. Et enfin, la Charte permet d'interpeller les établissements au nom de leurs missions de service public. La Charte est un outil, une démarche de techniciens engagés qui doit passer par la reconnaissance et la validation politique des collectivités et de l'Etat. Il est nécessaire de faire que l'expérience d'une communauté de travail de coopération culturelle avec un nombre d'acteurs très différents se traduise concrètement à tous les niveaux de décisions. La Charte est un outil de légitimation qui est utile, nécessaire voire indispensable.

- Animation d'une politique culturelle proche des préoccupations des territoires : exemple de ce qui est fait à Tremblay (Direction des affaires culturelles et de l'éducation populaire), ville dans laquelle les élus ont placé la culture comme axe prioritaire du développement du territoire et des liens avec la population. Comment assurer un développement culturel sur le territoire avec l'ensemble des habitants ? Le processus appliqué est d'aller à la rencontre des acteurs du territoire (autres services territoriaux, partenaires locaux, associations, individus etc.) et de ne pas proposer un projet d'emblée, déjà prêt à l'emploi. Un thème commun a été trouvé : la question du travail au sens large du terme (emploi, activité qui produit de la transformation, de la production de lien social, de l'émancipation, de la réalisation de soi et de son avenir) comme thématique et préoccupation transversales. Il s'agit de tirer les fils de la notion de travail (sur la transmission de savoirs et savoir-faire, connaissance des métiers, formations, emplois disponibles, liens intergénérationnels, liens avec les chômeurs, liens avec les migrants etc.) en partant des différentes composantes du territoire. Cela pose la question du financement de telles actions : comment faire des demandes de financement sur un projet qu'on ne peut pas nommer encore puisqu'il s'agit de faire à partir d'une lecture du territoire et avec les personnes impliquées ? Cela implique des discussions et des transformations des logiques habituelles : partir non pas d'un projet déterminé à l'avance mais par imprégnation du territoire. La question de l'évaluation se pose : il est nécessaire de changer de critères.
 - Rendre des comptes publiquement (d'autant plus que les budgets sont issus du prélèvement des impôts). Et faire que les critères d'évaluation soient plus sur les indices de développement humain que la rentabilité et le produit intérieur brut. L'IDH (Indice de développement humain) est un moyen qui combine cette problématique du temps avec le fait de replacer l'humain au centre de la problématique.
- ***Interpellation sur le résultat des échanges en ateliers « Formuler des propositions collectives »***

Synthèse énoncée publiquement par Audrey Pascaud avec 4 grandes orientations :

- Créer un laboratoire sur la question des droits culturels dans l'agglomération mais avec un certain nombre de conditions : ne pas créer une institution hors sol et déconnectée du local et des préoccupations de terrain, créer une institution qui ménage des espaces d'échanges informels autour de préoccupations partagées, communes que le laboratoire contribuerait à faire émerger.
- Nécessité de travailler la question des parties prenantes : qui est là et qui n'est pas là, dans nos réunions, instances de travail comme aujourd'hui (où sont les représentants des collectivités et les utilisateurs, les bénéficiaires, les personnes auxquelles on adresse l'ensemble de nos services, les habitants etc. ?)
- Faire de la pédagogie : nécessité de faire de la vulgarisation scientifique sur la question des droits culturels.
- L'échelle d'action : le local est ressorti, en disant qu'il faut d'abord travailler sur un territoire très proche, dans la proximité pour ensuite éventuellement s'ouvrir. D'autres personnes préfèrent en revanche poser directement la question de la connexion avec d'autres territoires.

Interpellation de Patrice Meyer-Bisch et de Luc Carton :

Luc Carton : Dans la société française, la démocratie est non seulement capacitaire (fait de dire qu'il y a très peu de personnes qui savent) mais aussi hiérarchique, c'est-à-dire que les processus de décision sont massivement peu mobilisateurs au niveau des compétences des travailleurs, des usagers et des citoyens (alors qu'il faut reconnaître qu'il y a des surplus de culture partout, les personnes seraient capables d'interpréter la vie beaucoup plus que ce qu'on les autorise à faire).

La question des droits culturels est bien présente aujourd'hui dans les témoignages des responsables des politiques publiques (questionnement sur l'organisation du travail, sur le thème du travail, sur le temps de déploiement d'une politique publique etc.). Or, si on veut être plus rapide que la destruction en cours de la légitimité et de l'efficacité de la démocratie politique, il faut donner beaucoup plus de force et d'importance à la démocratie culturelle : Comment donner force et vigueur et urgence à cette démocratie culturelle avant qu'on ne soit au milieu des décombres de la démocratie politique ?

Patrice Meyer-Bisch : il y a beaucoup de points sur le local, un territoire est concret qu'il soit à petite ou grande échelle : un territoire national peut-être concret si on est en lien avec 4 structures par exemple (ce n'est donc pas la taille qui rend « concret » mais les liens qui sont opérés). Pour compléter les propos de Luc Carton : il est nécessaire de combiner démocratie de proximité et continuité de l'action publique. Sur quels principes garantir cette démocratie de proximité aux différentes échelles de gouvernance ?

La première obligation de l'acteur public comme la nôtre parce que nous sommes tous citoyens et donc acteur public, c'est d'observer. Avant de traiter les problèmes il faut savoir observer. Nous sommes dans une situation de profond changement, de réforme mais ça ne sert à rien de le dire puisque nous avons toujours été en réforme. Le « profond changement » commande à des actions qui sont à la fois urgentes et de long terme, c'est-à-dire des actions de long terme qui doivent commencer maintenant. Comment développer cette obligation d'observer ?

Réponses :

- Il est nécessaire de connaître les actions culturelles déjà conduites sur les territoires. Exemple de Villeurbanne : de multiples structures soutenues par la ville agissent (CCO, la Cie KomplexKapharnaüm, le Théâtre de l'Iris, le Rize etc.) avec le souci de la prise en compte de la diversité, de l'altérité. Cette ligne politique n'est pas nouvelle et est inscrite dans l'histoire de la construction de cette ville (différentes vagues d'immigration, Lazare Goujon avec la construction du Palais du travail, les Gratte-Ciel un des symboles des idéaux et utopies socialistes du début du siècle etc.). Aujourd'hui, exemple du Festival des Invités de Villeurbanne, festival gratuit qui investit l'espace public avec l'ensemble de la population (différents des grandes portes à pousser des équipements culturels). Construction d'un festival avec la population grâce à leur mobilisation et leur contribution. La question n'est plus combien ça coûte mais combien ça rapporte en terme du bien vivre ensemble : il faut faire une place à tout le monde et parfois cela se passe dans l'addition de gestes anodins pour arriver à un geste culturel (exemple de l'illumination des Gratte-Ciel, il y a dix ans, pour laquelle chacun avait mis un pot de feu tous les soirs à son balcon ; les pots de feu étant fabriqués par le reste de population aux ateliers Frappaz).
- Il est très important d'avoir un observatoire mais attention à ne pas reproduire de l'entre-soi (« les cultureux parlent aux cultureux »). Cet observatoire devrait appeler fortement à la contribution des gens : nécessité de créer une plateforme numérique, où

chacun, de façon individuelle ou collective peut venir contribuer pour donner par exemple le descriptif d'actions qui existent. Dans ce cas, les collectivités territoriales sont des co-maitres d'ouvrage du politique c'est-à-dire qu'elles sont là pour faire passer, faire remonter les informations. Trouver un système, inventer quelque chose qui respecte la proximité, qui intègre la diversité et qui ne retombe pas dans le vide : il s'agit de faire évoluer les politiques culturelles, bousculer les frontières par la prise en compte, la prise en considération de l'expression de chacun, des droits culturels.

- Attention à l'empilement des référentiels, les collectivités sont interpellées continuellement : sur le « développement durable », sur des outils type « Norme Iso26000 », sur l' « Agenda 21 de la culture ». Tous ces référentiels posent la question de la redevabilité, de la responsabilité des uns et des autres, de la transparence, du comportement éthique, de la reconnaissance de l'intérêt des parties prenantes, du respect de l'égalité et de la légalité, des droits de l'homme etc, etc. avec l'évaluation de la capacité à prendre en compte la diversité, à lutter contre les discriminations, à répondre aux droits culturels... Il y a toute une batterie d'outils et de référentiels (au niveau international, national, voire local avec par exemple la proposition d'une « politique de la relation »)

Il est nécessaire de poser la question de notre capacité à absorber tout cela, à faire avec toute cela pour en ressortir des éléments qui font sens localement. Depuis trois ans, Lyon s'est fait son propre référentiel en retravaillant sur le commun de tous ces référentiels : la question de la prise en compte des gens, du territoire, de la mise en relation, de la mobilisation des ressources, de la vision partagée et durable de la Ville. Cela a le mérite de simplifier et combiner des référentiels qui restent très complexes (par exemple l'agenda 21 de la culture c'est 150 propositions, recommandations, types d'engagements qui ne prennent pas forcément en compte les capacités réelles d'action sur les territoires - ce sont des outils de gouvernance internationale).

Un observatoire pourrait être intéressant au niveau de l'agglomération à condition de prendre en compte la co-existence de démarches qui se font déjà. De plus, pour développer son pouvoir d'interpellation des pouvoirs publics, l'observatoire devrait être un espace complètement libre, autonome, qui fait son propre état des lieux. Puisque, bien qu'il existe des espaces de coopération, de circulation de paroles, il y a peu d'acteurs forces de propositions, libres d'interpeller sur des questions de politiques culturelle et de façon plus générale sur des questions de politiques citoyennes, de la place des citoyens dans l'ensemble.

Il existe également des choses qu'il faut pouvoir utiliser et qui relèvent des collectivités : la mise à disposition d'informations, par exemple avec l'outil « Diaporama », plateforme de mise à disposition d'informations sur la connaissance des territoires (composition, évolution sociale, économique, culturelle, géographique, archéologique etc.). Mais à côté de ces données, devrait être développer quelque chose relevant d'une véritable capacité d'interpellation (les conseils de développement, conseils de quartier n'ont pas la force d'interpellation telle qu'on pourrait le souhaiter).

- Aujourd'hui il y a une nécessité à développer une pédagogie autour de ces questions de droits culturels car il est difficile d'en parler, que ce soit aux élus, aux responsables administratifs ou aux acteurs. Le risque c'est effectivement que ce soit pris comme un nouveau « machin », qui s'empilerait aux autres existants. Les outils déjà développés pour montrer l'efficacité de ce référentiel sont probants. Mais la mise en réseau des

acteurs est aussi très importante. Il est nécessaire d'échanger à différentes échelles des collectivités territoriales, entre les secteurs, les domaines d'activité etc.

Il faut trouver les modalités pour pouvoir avancer concrètement sur les objets prioritaires. Au-delà des réseaux particuliers existants il est peut-être important d'envisager des regroupements des réseaux en proposant à ces différents réseaux de s'emparer de ces questions (exemple réseau des DAC des grandes villes et autres). Il s'agirait alors de créer des groupes de travail avec des outils existants et de mettre en réseau ces groupes avec un Laboratoire/Observatoire. C'est une manière de ne pas avoir un réseau de plus mais d'intégrer les différents réseaux sur cette question là.

- Attention à ne pas sombrer dans le pessimisme, il paraît important de se tourner vers les potentiels et les capacités d'intervention, d'imaginaire, de créativité et d'action que chacun détient. Ce que proposent les droits culturels, c'est effectivement ce travail, cette émergence de façon horizontale et cette transversalité. Il y a des pistes à construire pour une autre société et pour de nouvelles politiques. Les droits culturels ont toute leur place à jouer dans cette émergence. Essayons de voir les remèdes possibles. (Référence à Stiegler et la notion de « Pharmakon » : le poison recèle aussi le remède : dans les situations qui sont difficiles, de crise démocratique, économique etc. nous pouvons trouver le remède)
- **Remarque sur l'empilement des référentiels, Christelle Blouët** : les dispositifs transversaux de production de données, d'intelligence collective, de politiques transversales et décloisonnées, sont expérimentés depuis un certain nombre d'année. Or, ce décloisonnement des politiques publiques, malgré les injonctions, ne s'opère pas. La proposition qui est faite avec le référentiel des droits culturels est d'aller creuser plus loin les droits fondamentaux. Ce référentiel des droits culturels vient nourrir tous ces référentiels énoncés précédemment. Les multiples chartes ou dispositifs ne sont pas des droits fondamentaux déclinés, ils font appel à... (ils y font référence). Les droits culturels sont notre porte d'entrée pour les droits de l'homme, c'est bien des enjeux de droits fondamentaux non séparés dont il est question ici. Il ne s'agit pas de parler des droits culturels isolés, mais bien des droits de l'homme. Nous postulons que ce référentiel vient nourrir l'ensemble des dispositifs et les outille pour véritablement rendre les droits effectifs dans les politiques publiques.
- **Remarques d'une personne de l'assemblée** :
 - D'une part, si il doit y avoir une démocratie culturelle en associant les citoyens pleinement, ce serait bien que les budgets culturels soient un peu plus participatifs et un peu moins centralisés, au niveau des villes ou des régions ou des départements. Un des premiers pas pour concrétiser et pour valider une démarche de démocratie culturelle : faire en sorte que les citoyens soient pleinement citoyens dans les moyens qui leur sont donnés et dont ils sont les pourvoyeurs. C'est aussi créer des modalités d'inscriptions plus décentralisées des territoires (à l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement etc.) de manière à ce que les politiques culturelles soient aussi l'émergence de droits culturels émanant des citoyens eux-mêmes.
 - D'autre part le terme « droits culturels » semble un peu vague et sujet à des divergences ou à des ambiguïtés. Il n'y pas qu'un droit culturel, il y a des droits culturels et tout le monde n'a pas les mêmes droits culturels dans cette société, il y a des droits culturels qui sont dominants, d'autres qui sont opprimés ou ignorés. Lorsqu'il est question de droits culturels, il faudrait que soit dite clairement la politique menée : sur quels droits pour quel développement, quelle émancipation ?